

**BARBAZAN**  
**DELIBERATION**  
**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le 3 avril 2023 à 18h00, réuni sous la présidence de Madame Michèle STRADERE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENTS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 87 000.66 €		70 033.13 €		- € -	16 967.53 €
FONCT	192 718.76 €	- 87 000.66 €	121 162.65 €			226 880.75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

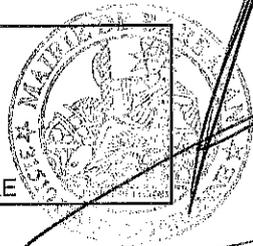
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	226 880.75 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	16 967.53 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	209 913.22 €
Total affecté au c/ 1068 :	16 967.53 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Barbazan

Le 3 avril 2022

Le Maire,

Michèle STRADERE



Délibéré par le Conseil Municipal

Le 3 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Suffrages exprimés : 10

Abs : 1 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

